



Mon-Droguiste.Com

39 Bis Rue Du Moulin Rouge

10150 Charmont Sous Barbuise

Tél : +33.(0)3.25.41.04.05

Email : contact@mon-droguiste.com

Web : www.mon-droguiste.com

SPÉCIFICATIONS DE VENTE

Produit : Lauryl éther sulfate de sodium 70 %

SPÉCIFICATIONS

Caractéristiques	Limites
NOM CHIMIQUE	Lauryl éther sulfate de sodium
ASPECT PHYSIQUE (25 °C)	Pâte fluide
MATIÈRE ACTIVE (P.M. = 384), %	68,0 - 70,0
MATIÈRE NON SULFATÉE (*), % max.	4
SULFATE DE SODIUM (*), % max.	2
pH (5 %)	7,0 - 9,0
COULEUR, KLETT (5 % de matière active), max.	25
DIOXANE (*), ppm max.	50
(*) Valeurs rapportées à 100 % de matière active.	



Mon-Droguiste.Com
39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
Email : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

2 octobre 2026

CERTIFICAT

PRODUIT : Lauryl Ether Sulfate de Sodium 70 %

Nous certifions par la présente, d'après les informations communiquées par notre fournisseur, que le produit susmentionné répond aux déclarations suivantes :

1. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- **Pays de fabrication** : Italie.
- **Origine** : les ingrédients de ce produit sont d'origine synthétique.
- **CITES** : compte tenu de l'origine des matières premières utilisées, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) n'est pas applicable.
- **NAGOYA** : ce produit n'entre pas dans le champ d'application du protocole de Nagoya. Celui-ci s'applique aux matières premières contenant des unités fonctionnelles de l'hérédité. Ce n'est pas le cas des dérivés primaires pétrochimiques et oléochimiques utilisés dans le procédé de fabrication.
- **Organismes génétiquement modifiés (OGM)** : sous réserve de l'utilisation des matières premières et du procédé de fabrication actuellement employés, ce produit ne contient pas intentionnellement d'OGM ni de substances constituées d'OGM.
- **ESB / EST** : sous réserve de l'utilisation des matières premières et du procédé de fabrication actuellement employés, le produit ne présente aucune contamination liée à l'ESB/EST.

Indice de naturalité (ISO 16128)	0
Indice d'origine naturelle (ISO 16128)	0
Indice biologique (ISO 16128)	0
Indice d'origine biologique (ISO 16128)	0
Carbone renouvelable	0 %
Teneur en huile de palmiste (PKO)	0 %
Teneur en huile de palme (PO)	0 %



Mon-Droguiste.Com
39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
Email : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

2. INFORMATIONS RELATIVES À L'ALIMENTATION

- **Statut casher** : le produit est fabriqué sous supervision rabbinique ; un certificat casher est disponible. Statut casher pour la fête de Pessa'h : OK.
- **Statut halal** : le produit n'est pas fabriqué sous supervision musulmane. Les produits intermédiaires et les matières premières sont d'origine non animale. Le procédé de fabrication utilise uniquement des auxiliaires d'origine non animale. Les équipements de production servent exclusivement à des produits d'origine non animale. Le procédé n'emploie que des auxiliaires qui ne sont pas issus de l'éthanol.

3. RÉGLEMENTATION COSMÉTIQUE / UTILISATION DANS LES PRODUITS COSMÉTIQUES

- **Règlement (CE) n° 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 relatif aux produits cosmétiques, et ses modifications** : le produit ne contient aucune des substances répertoriées dans les annexes mentionnées ci-dessous de la version en vigueur du règlement (CE) n° 1223/2009, à l'exception de très faibles quantités des impuretés suivantes, caractéristiques de ce type de produit.

Rubrique	Annexe II : Liste des substances interdites dans les produits cosmétiques
Substance indiquée	Formaldéhyde, CAS 50-00-0
Concentration	≤ 10 ppm
Numéro de référence	157

Rubrique	Annexe II : Liste des substances interdites dans les produits cosmétiques
Substance indiquée	Formaldéhyde, CAS 50-00-0
Concentration	≤ 10 ppm
Numéro de référence	157

Rubrique	Annexe II : Liste des substances interdites dans les produits cosmétiques
Substance indiquée	Formaldéhyde, CAS 50-00-0
Concentration	≤ 10 ppm
Numéro de référence	157



Mon-Droguiste.Com
39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
Email : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

Compte tenu du procédé de fabrication et des matières premières actuellement employés, la présence des substances susmentionnées est techniquement inévitable et, par conséquent, conforme à l'article 17 du règlement (CE) n° 1223/2009.

Nous confirmons par la présente que, dans la limite de nos connaissances actuelles et sous réserve de l'utilisation des matières premières et du procédé de fabrication actuellement employés, notre produit ne contient aucune des substances répertoriées dans le règlement (CE) n° 1223/2009 (annexes III, IV, V et VI) et ses modifications.

- **Réglementation chinoise relative à la supervision et à l'administration des produits cosmétiques (CSAR) :** le fabricant a transmis toutes les informations pertinentes concernant ce produit à la plateforme chinoise de dépôt des informations de sécurité des ingrédients cosmétiques de la NMPA. Le code de dépôt des informations de sécurité de l'ingrédient cosmétique en Chine figure ci-dessous.

Désignation	Nom IECIC : 月桂醇聚醚硫酸酯钠 (SODIUM LAURETH SULFATE)
Numéro de référence	CODE DE DÉPÔT 100502-03592-8526

4. AUTRES RÉGLEMENTATIONS

- **Tensioactifs :** le produit contient des agents de surface. Les substances et les mentions de danger sont indiquées à la section 3 de la fiche de données de sécurité (FDS).
- **Colorants :** le produit ne contient aucun colorant ajouté intentionnellement.
- **Conservateurs / additifs :** ce produit ne contient aucun conservateur ajouté intentionnellement.
- **Métaux lourds :** nous confirmons par la présente que, dans la limite de nos connaissances actuelles et sous réserve de l'utilisation des matières premières et du procédé de fabrication actuellement employés, le produit contient moins de 10 ppm de métaux lourds.
- **Polluants organiques persistants (POP) :** nous confirmons par la présente que, dans la limite de nos connaissances actuelles et sous réserve de l'utilisation des matières premières et du procédé de fabrication actuellement employés, le produit ne contient aucun polluant organique persistant au sens du règlement (UE) 2019/1021.



Mon-Droguiste.Com
39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
Email : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

- **Perturbateurs endocriniens** : nous confirmons par la présente que, dans la limite de nos connaissances actuelles et sous réserve de l'utilisation des matières premières et du procédé de fabrication actuellement employés, notre produit ne contient aucun perturbateur endocrinien.
- **Nanomatériaux / nanoparticules** : nous confirmons par la présente que, dans la limite de nos connaissances actuelles, ce produit n'est pas défini comme un nanomatériau et ne contient pas de nanoparticules.
- **Parfums** : le produit ne contient aucun parfum ajouté intentionnellement.
- **Phosphore** : le produit ne contient aucun phosphore ajouté intentionnellement.
- **Enzymes** : le produit ne contient aucune enzyme ajoutée intentionnellement.
- **Micro-organismes** : le produit ne contient aucun micro-organisme ajouté intentionnellement.
- **Microplastiques** : le produit ne contient aucun microplastique ajouté intentionnellement. Dans ce contexte, le terme « microplastique » désigne des particules de plastique macromoléculaire insoluble de taille inférieure à 5 mm, obtenues par l'un des procédés suivants : (a) un procédé de polymérisation, tel que la polyaddition ou la polycondensation, ou un procédé similaire utilisant des monomères ou d'autres substances de départ ; (b) la modification chimique de macromolécules naturelles ou synthétiques ; (c) la fermentation microbienne.
- **Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents** : le ou les agents de surface contenus dans ce mélange répondent aux critères de biodégradabilité établis par le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et leur seront communiquées à leur demande directe ou à la demande d'un fabricant de détergents.
- **Directive 2010/75/UE du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)** : la directive européenne 2010/75/UE relative aux composés organiques volatils (COV) est une réglementation complexe. Les seules propriétés d'une substance ne permettent pas de déterminer si cette réglementation lui est applicable ou non. Des informations complémentaires figurent à la section 8 de la FDS.
- **Directive 2004/42/CE** : la directive 2004/42/CE de la Communauté européenne relative aux COV est une réglementation complexe. Les seules propriétés d'une substance ne permettent pas de déterminer si cette réglementation s'applique ou non. Une conclusion ne peut être formulée qu'au regard de son application et de ses conditions d'utilisation. Des informations complémentaires figurent à la section 8 de la FDS.



Mon-Droguiste.Com
39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
Email : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

- **Ordonnance suisse sur les COV 814.018 (ordonnance relative à la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils)** : conformément à l'article 2 de l'ordonnance RS 814.018, les COV sont soumis à une taxe s'ils figurent sur la liste positive des substances (annexe 1) ou sont contenus dans des produits mentionnés dans la liste positive des produits (annexe 2). Selon l'article 8, lettre a, de l'ordonnance RS 814.018, les mélanges et produits dont la teneur en COV ne dépasse pas 3 % en masse sont exonérés de cette taxe. Nous confirmons par la présente que, dans la limite de nos connaissances actuelles et sous réserve de l'utilisation des matières premières et du procédé de fabrication actuellement employés, le produit ne contient pas plus de 3 % de substances figurant sur la liste positive des substances (annexe 1) de l'ordonnance RS 814.018.
- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS), et ses modifications** : nous confirmons par la présente que, dans la limite de nos connaissances actuelles et sous réserve de l'utilisation des matières premières et du procédé de fabrication actuellement employés, notre produit contient moins de 10 ppm de métaux lourds, exprimés en plomb. Nous confirmons également que notre produit ne contient aucun biphényle polybromé (PBB), éther diphenylique polybromé (PBDE) ni éther diphenylique décabromé (déca-BDE).
- **Directive 2012/19/UE relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), et ses modifications** : nous confirmons par la présente que, dans la limite de nos connaissances actuelles et sous réserve de l'utilisation des matières premières et du procédé de fabrication actuellement employés, notre produit contient moins de 10 ppm de métaux lourds, exprimés en plomb.
- **Directive 2000/53/CE relative aux véhicules hors d'usage (VHU), et ses modifications** : nous confirmons par la présente que, dans la limite de nos connaissances actuelles et sous réserve de l'utilisation des matières premières et du procédé de fabrication actuellement employés, notre produit contient moins de 10 ppm de métaux lourds, exprimés en plomb.
- **Directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballages, et ses modifications** : nous confirmons par la présente que, dans la limite de nos connaissances actuelles et sous réserve de l'utilisation des matières premières et du procédé de fabrication actuellement employés, notre produit contient moins de 10 ppm de métaux lourds, exprimés en plomb.

**Mon-Droguiste.Com**

39 Bis Rue Du Moulin Rouge

10150 Charmont Sous Barbuise

Tél : +33.(0)3.25.41.04.05

Email : contact@mon-droguiste.comWeb : www.mon-droguiste.com

- **REACH - Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates à l'autorisation (article 59) :** ce produit ne contient aucune substance extrêmement préoccupante (SVHC) figurant sur la liste actuelle des substances candidates à une concentration supérieure à 0,01 % (m/m).
- **Solvants résiduels :** nous confirmons par la présente que, dans la limite de nos connaissances actuelles et sous réserve de l'utilisation des matières premières et du procédé de fabrication actuellement employés, notre produit ne contient aucun solvant résiduel.
- **Allergènes :** nous confirmons par la présente que, dans la limite de nos connaissances actuelles et sous réserve de l'utilisation des matières premières et du procédé de fabrication actuellement employés, notre produit ne contient aucune substance énumérée à l'annexe II (« Substances ou produits provoquant des allergies ou intolérances ») du règlement (UE) n° 1169/2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires, et ses modifications. Nous confirmons également que notre produit ne contient aucun allergène énuméré à l'annexe III du règlement (UE) n° 1223/2009, et ses modifications.
- **Minerais de conflit :** le produit est conforme à la loi Dodd-Frank relative aux minerais de conflit. Dans ce contexte, les « minerais de conflit » désignent certains minerais provenant de mines contrôlées par des groupes armés en République démocratique du Congo (RDC) ou dans les pays limitrophes : Angola, Burundi, République centrafricaine, Rwanda, Soudan, Tanzanie, Ouganda et Zambie. Les métaux précisément concernés sont l'or, le tantale, l'étain, le tungstène et leurs dérivés respectifs, ainsi que tout autre minerai désigné par le secrétaire d'État.



Mon-Droguiste.Com
39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
Email : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

- **Proposition 65 de Californie** : le produit contient les ingrédients / impuretés suivants, reconnus par l'État de Californie comme pouvant provoquer le cancer ou une toxicité pour la reproduction, conformément à la loi « Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act » (Proposition 65) :

Substance	N° CAS / N° CE	Concentration
1,4-dioxane	123-91-1 / 204-661-8	≤ 28 ppm
Formaldéhyde	50-00-0 / 200-001-8	≤ 10 ppm
Acétaldéhyde	75-07-0 / 200-836-8	≤ 5 ppm

- **Aucune des substances suivantes n'est utilisée dans le procédé de fabrication ni susceptible de faire partie des matières premières utilisées pour fabriquer ce produit :**

Acrylamide
Aflatoxines
Alkylphénols éthoxylés, notamment les éthoxylates de nonylphénol et d'octylphénol
Allergènes, tels que les fruits à coque, les arachides, les œufs, le lait, le blé, le soja, les poissons et les crustacés
Amines aromatiques
Amiante
Composés azoïques
Bisphénol A
Butylhydroxytoluène (BHT) et butylhydroxyanisole (BHA)
Dioxines
Dérivés époxydiques mentionnés dans le règlement (CE) n° 1895/2005
Gluten
Mélatamine
Bromure de méthyle
Latex de caoutchouc naturel et caoutchouc naturel sec
Substances appauvrissant la couche d'ozone énumérées aux annexes I et II du règlement (UE) n° 2024/590
Pesticides
Phtalates
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)
Éthers diphenyliques polybromés (PBDE)
Biphényles polychlorés et polybromés (PCB et PBB)
Terphényles polychlorés et polybromés (PCT et PBT)

**Mon-Droguiste.Com**

39 Bis Rue Du Moulin Rouge

10150 Charmont Sous Barbuise

Tél : +33.(0)3.25.41.04.05

Email : contact@mon-droguiste.com

Web : www.mon-droguiste.com

Substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), notamment, sans s'y limiter, l'acide perfluorooctanoïque (PFOA) et les sulfonates de perfluorooctane (PFOS)

Substances radioactives

Composés organostanniques

Monomère de chlorure de vinyle (VCM) et polychlorure de vinyle (PVC)

N'hésitez pas à nous contacter pour toute information complémentaire.